



Appel à projets : Tous chauds pour le climat !

*Accompagnement et soutien financier
pour des projets fédérateurs autour du climat*

Critères de sélection

1. Le projet décrit de manière convaincante comment *il travaille de manière fédératrice* avec le groupe cible.
2. Le projet va au-delà de l'information/sensibilisation et vise également à accroître la *capacité d'action* d'un groupe cible déterminé à adopter efficacement un comportement plus respectueux du climat. Le projet décrit clairement quel *impact* il souhaite obtenir et de quelle manière.
3. Le projet touche un *groupe cible qui n'est généralement pas atteint ou ne se sent pas concerné* par les initiatives en faveur du climat. Le projet démontre pourquoi ce groupe cible est actuellement insuffisamment atteint. Il pourrait s'agir d'un groupe cible qui :
 - o est peu ou pas du tout concerné par la question du changement climatique ;
 - o montre peu d'intérêt pour la question du climat ;
 - o ne se sent pas capable de prendre des mesures pour promouvoir un comportement plus respectueux du climat.
4. L'initiative vise *à tirer des leçons* afin de travailler à l'avenir autour du climat avec le groupe cible d'une manière fédératrice et mobilisatrice, et/ou cette initiative est *reproductible*.
5. Le projet proposé travaille de manière *durable* avec le groupe cible sur la question du climat. Les projets qui se concentrent uniquement (ou principalement) sur l'achat de matériaux ou sur des actions ponctuelles (par exemple, l'achat de matériaux pour des façades végétalisées et les jardins communautaires, un atelier ponctuel, etc.) ne sont pas admissibles.
6. L'initiative est *nouvelle* pour le demandeur. Le soutien ne peut **pas** être demandé pour les activités habituelles de l'organisation et pour les projets déjà en cours, sauf si de nouveaux sous-aspects et/ou de nouveaux groupes cibles y sont inclus.

Critères d'admission

En lien avec le candidat :

Le candidat

1. est une organisation belge sans but commercial ;
2. a une activité supralocale (c.-à-d. qu'il touche un groupe cible au-delà des frontières communales) et/ou établit un partenariat avec une organisation ayant une expertise complémentaire ;
3. possède une expertise et connaissance à la fois du groupe cible et du climat. Si un partenariat est formé, chaque partenaire peut apporter une partie de l'expertise ;

4. s'engage à participer à un trajet d'accompagnement au cours duquel, avec d'autres lauréats et des coaches/experts, il réfléchira à la manière dont le projet peut être consolidé. Ce trajet consiste en un maximum de 4 réunions communes (4 jours) et d'1 ou 2 sessions individuelles sur mesure pour chaque initiative.

En lien avec le projet :

Le projet

1. se concentre sur le thème du *climat* (bien que le climat et l'environnement soient étroitement liés, le présent appel est principalement axé sur le climat, voir également le texte encadré ci-dessous) ;
2. touche un *groupe cible adulte* (les projets destinés aux jeunes de moins de 18 ans ne sont pas éligibles).

En lien avec des critères formels :

1. Le projet est introduit en ligne ;
2. est implémenté en Belgique pour la période *février 2023 – Juin 2024* ;
3. N'a **pas** pour objectif l'exploitation commerciale d'idées, d'actions ou de produits.